

Comité: haut commissariat aux réfugiés
Sujet: immigration infantile
Soumis par: république des Philippines



Conseil des droits humains,

D'après les données fournies par les statisticiens de notre propre comité, environ 30 millions d'enfants migrants sont actuellement non accompagnés dans le monde.

Outre les nombreux problèmes éthiques et les nombreuses entraves légales (notamment à l'article 1.3 de la charte des nations unies) que pose ce nombre considérable (qui résident notamment dans le fait de laisser une partie de l'humanité dépérir sous notre joug), tous ces êtres sont dans un besoin permanent et risquent de sombrer dans la délinquance.

Aussi, en tant que membres de gouvernements actuels, nous pouvons nous accorder sur le fait que la perspective de futurs délinquants sur son territoire, ne satisfait aucun pays.

Ainsi, il est nécessaire :

Instaurer la mise en place d'institutions onusiennes afin d'assurer l'éducation et la formation de jeunes immigrés arrivants dans le pays, considérant le fait que l'éducation et la formation de futurs adultes dans les pays développés est rentable et aussi en vue d'un amortissement du déclin géographique de ces derniers.

Que toute instance non reconnue par des institutions gouvernementales ou intergouvernementales ne sera autorisée en aucun cas à prendre en charge ses enfants en raison d'un risque accru de trafic humain et d'esclavagisme moderne.

D'accroître les pouvoirs d'interpol et d'autres institutions luttant contre les profiteurs de cette situation dramatique (comme les trafiquants d'humain, proxénètes, etc...).

De soumettre à la réflexion des lois et modalités plus adéquates à la lutte contre les violences commises à l'égard de ces enfants comme l'instauration de départements dédiés spécialement à la traque de trafiquants humains et des passeurs profitant de la situation vulnérable de ces enfants.

D'autoriser dans les pays accueillants un soin médical d'urgence physiologique et psychologique pour les enfants traumatisés.

D'assurer un regroupement familial immédiat si un proche se situe dans le pays et qu'il se trouve dans une situation stable.